



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr. générale  
29 avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Cinquante-sixième session**

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 20 d) de l'ordre du jour provisoire

**Questions administratives, financières et institutionnelles**

**Rapport annuel du secrétariat de la Convention-cadre  
des Nations Unies sur les changements climatiques**

**Activités menées par le secrétariat pendant l'année 2021,  
principaux programmes exécutés et résultats financiers**

**Rapport annuel du secrétariat**

*Résumé*

Le rapport annuel 2021 du secrétariat a été établi conformément au mandat énoncé au paragraphe 18 de la décision 21/CP.23. Destiné à un large éventail de parties prenantes, le rapport donne une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la Convention et des données financières de 2021. La version complète de la publication pourra être consultée à l'adresse <https://unfccc.int/annualreport>.



## Abréviations et acronymes

Cadre de transparence	Cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au secrétariat de rédiger et de publier un rapport annuel qui serait examiné à chaque session du SBI suivant la clôture du précédent exercice financier annuel et dans lequel figureraient des informations concernant les activités menées par le secrétariat pendant l'année écoulée, les principaux programmes exécutés et les résultats financiers<sup>1</sup>. Les rapports annuels visent à faciliter la compréhension par un grand nombre de parties prenantes et d'observateurs de ce que produit le secrétariat et des difficultés que celui-ci rencontre, contribuant ainsi à une meilleure communication, et à fournir aux Parties, aux entités non parties, au public et aux médias des informations faciles à comprendre sur le processus découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »)<sup>2</sup>. À sa quarante-neuvième session, le SBI a examiné les améliorations à apporter aux futurs rapports annuels<sup>3</sup> proposées par le secrétariat<sup>4</sup>.

### B. Objet du document

2. Le présent document contient un résumé du rapport annuel 2021, qui expose les principales réalisations obtenues dans le cadre du processus de la Convention et des activités du secrétariat, en particulier leurs effets sur la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il présente aussi les perspectives pour 2022.

## II. Activités du secrétariat et principales réalisations obtenues en 2021 dans le cadre du processus de la Convention

### A. Vue d'ensemble

3. La pandémie de COVID-19 ayant posé des problèmes pour les travaux menés dans le cadre du processus de la Convention, le secrétariat a réagi en mettant à jour la plateforme virtuelle et d'autres outils et mesures afin d'assurer de manière efficace et rationnelle la continuité des divers secteurs d'activité.

4. La nécessité impérieuse d'une action climatique de la part de tous les pays est réaffirmée dans la contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du GIEC<sup>5</sup>. Face à l'urgence qui ressort des données scientifiques et en vue de soutenir l'application de la Convention et de l'Accord de Paris, le secrétariat a aidé les Parties à relever le niveau d'ambition climatique, à renforcer la mise en œuvre des mesures et à donner effet au principe de responsabilité.

5. Le secrétariat a, plus précisément :

a) Continué de soutenir et de faciliter les avancées du processus intergouvernemental, notamment les négociations sur l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre, la transparence et la responsabilité ;

b) Facilité la participation des parties prenantes au processus de la Convention et à l'action climatique ;

<sup>1</sup> Décision 21/CP.23, par. 18.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2016/INF.14, par. 37.

<sup>3</sup> Voir le document FCCC/SBI/2018/INF.19, chap. IV.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2018/22, par. 114.

<sup>5</sup> GIEC. 2021. *Climate Change 2021: The physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.*

V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani *et al.* (dir. publ.). Cambridge: Cambridge University Press. Accessible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

c) Permis au processus intergouvernemental de fonctionner sur le plan logistique, compte tenu notamment des problèmes posés par la pandémie.

## B. Exécution du programme de travail du secrétariat

6. Le secrétariat a facilité les travaux réalisés tant officiellement que de façon informelle, en présentiel et en ligne par les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, les présidents des organes subsidiaires, les participants et les représentants des Parties en prévision de la vingt-sixième session de la COP à Glasgow.

### 1. Atténuation

7. Dans le Pacte de Glasgow pour le climat<sup>6</sup>, les Parties sont convenues de prendre des mesures pour réduire les émissions et de poursuivre les efforts visant à limiter l'élévation de la température moyenne de la planète au cours de la présente décennie à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Elles ont été invitées pour la première fois à accélérer l'adoption de mesures concrètes d'atténuation, notamment en cessant progressivement de produire de l'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation et en supprimant graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, tout en reconnaissant que les Parties ont besoin d'un appui en vue d'une transition juste.

8. Dans la période précédant la vingt-sixième session de la COP, le secrétariat a appuyé plus de 14 dialogues techniques d'experts sous l'autorité du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et diverses réunions informelles organisées sous l'égide des présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP. Dans cet esprit, un accord a finalement été trouvé à la troisième session de la CMA au sujet des règles de coopération volontaire entre les Parties pour la mise en œuvre des CDN<sup>7</sup>. Un tel accord permet un degré plus élevé d'ambition concernant les mesures d'atténuation et d'adaptation et favorise le développement durable et l'intégrité environnementale par le recours aux marchés des droits d'émission de carbone et à des démarches non fondées sur le marché en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris. Il constitue également un pas en avant en garantissant l'efficacité des marchés des droits d'émission de carbone et ouvre la voie à une participation accrue du secteur privé. En outre, bon nombre des activités en cours dans le cadre du mécanisme pour un développement propre peuvent être transférées vers le nouveau mécanisme établi en application du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris selon les règles adoptées.

9. Le secrétariat administre le registre du mécanisme pour un développement propre, qui tient une comptabilité exacte de la délivrance, de la détention et de l'acquisition d'unités de réduction certifiée des émissions. En 2021, il a été délivré 42 % d'unités de réduction certifiée des émissions en plus et 90 % de plus qu'en 2020 ont été annulées volontairement.

10. Six centres régionaux de collaboration créés en vertu de la Convention<sup>8</sup> soutiennent des projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre et facilitent la participation des parties prenantes dans le monde entier. Ils ont organisé 75 réunions, ateliers et webinaires qui ont fait progresser la collaboration sur les CDN, les stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission, l'atténuation sectorielle et l'adaptation au niveau régional avant la vingt-sixième session de la COP. En outre, trois semaines régionales virtuelles du climat<sup>9</sup> ont été organisées, ce qui a permis à plus de 12 000 participants de Parties et d'entités non parties d'instaurer des dialogues ouverts et axés sur la recherche de solutions. Les semaines régionales du climat ont servi de plateforme de collaboration pour promouvoir l'amélioration des CDN, accroître la confiance et susciter une dynamique en prévision de la vingt-sixième session de la COP<sup>10</sup>. Le Pacte de Glasgow pour le climat prend

<sup>6</sup> Décisions 1/CP.26, 1/CMP.16 et 1/CMA.3.

<sup>7</sup> Décisions 2/CMA.3, 3/CMA.3 et 4/CMA.3.

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.int/about-us/regional-collaboration-centres>.

<sup>9</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/action-climatique/a-propos-des-semaines-regionales-du-climat>.

<sup>10</sup> Voir <https://unfccc.int/regional-climate-weeks/rcw-2021-cop26-communique>.

en compte et encourage la collaboration régionale en vue de renforcer des mesures crédibles et durables face aux changements climatiques.

11. Le secrétariat a en outre organisé trois réunions techniques virtuelles d'experts sur des questions liées aux incidences des mesures de riposte aux changements climatiques, au cours desquelles des Parties et des entités non parties ont insisté sur la nécessité d'améliorer la collaboration et l'action engagée en faveur d'une transition juste et de faire en sorte que les travaux techniques du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre débouchent sur des recommandations concrètes.

## 2. Adaptation

12. Le secrétariat a par exemple aidé le Comité de l'adaptation à : mener à bien les travaux sur les lacunes à combler sur le plan des capacités pour accéder au financement de l'adaptation<sup>11</sup> ; élaborer un document technique sur l'objectif mondial en matière d'adaptation<sup>12</sup>, qui a fourni une base solide pour les négociations consacrées à l'établissement du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation<sup>13</sup> ; et organiser des réunions virtuelles, notamment des webinaires sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et les communications relatives à l'adaptation. Le secrétariat a également soutenu les activités du Comité de l'adaptation visant à assurer la cohérence des travaux sur l'adaptation menés par les institutions concernées.

13. Le secrétariat a apporté son concours aux travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en organisant un atelier, conjointement avec le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation<sup>14</sup>. L'atelier s'est attaché en priorité à combler les principales lacunes en matière de connaissances des petits États insulaires en développement du Pacifique. Un appui a également été apporté à la collaboration du groupe d'experts sur les océans<sup>15</sup> du programme de travail de Nairobi avec d'autres parties prenantes à l'occasion d'une manifestation visant à promouvoir des approches technologiques et écosystémiques intégrées pour renforcer la résilience climatique des communautés et des écosystèmes océaniques et côtiers<sup>16</sup>.

14. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés, avec le concours du secrétariat, a célébré vingt années d'appui aux PMA sur les questions liées à l'adaptation<sup>17</sup>. Le Groupe a fait progresser les activités visant à permettre aux pays les moins avancés de réaliser leur projet de soumettre des plans nationaux d'action dans les meilleurs délais. Il a continué à fournir un soutien direct aux pays dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts<sup>18</sup> en aidant les experts nationaux des PMA d'Afrique à élaborer des PNA. À la fin de 2021, 31 PNA étaient disponibles, soit 11 de plus qu'en 2020.

15. Pour assurer la fourniture d'un appui technique aux pays en développement dans le processus d'élaboration ou d'exécution des PNA, le secrétariat a mis en place l'initiative UN4NAPs, faisant l'objet d'un partenariat à l'échelle du système des Nations Unies<sup>19</sup>.

16. Dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, des ressources et des compétences complémentaires ont été mobilisées avec le concours du secrétariat pour aider les pays en développement à remédier aux pertes et préjudices. À sa troisième session, la CMA a défini

<sup>11</sup> Voir le document AC20/INFO/7A du Comité de l'adaptation.

<sup>12</sup> Comité de l'adaptation. 2021. *Approaches to reviewing the overall progress made in achieving the global goal on adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Accessible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/273844>.

<sup>13</sup> Décision 7/CMA.3.

<sup>14</sup> Voir [https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-\(LAKI\)-for-the-Pacific-sub-region.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-(LAKI)-for-the-Pacific-sub-region.aspx).

<sup>15</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/NWP-Expert-Group-on-Oceans.aspx>.

<sup>16</sup> Voir [https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020\\_event07](https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event07).

<sup>17</sup> Voir <https://unfccc.int/news/20-years-of-adaptation-support-for-least-developed-countries>.

<sup>18</sup> Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/opennapbrief.pdf>.

<sup>19</sup> Voir <https://unfccc.int/UN4NAPs>.

les fonctions du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques<sup>20</sup>, consistant notamment à intensifier certaines activités d'assistance technique en faveur des pays vulnérables. Les Parties sont convenues de déterminer les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ces fonctions en 2022<sup>21</sup>. La CMA a également décidé à sa troisième session d'établir le dialogue de Glasgow pour examiner les modalités de financement des activités visant à éviter les pertes et préjudices, à les réduire au minimum et à y remédier<sup>22</sup>.

17. Le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, avec l'aide du secrétariat, a maintenu et consolidé l'avancement des travaux entrepris dans le cadre de la plateforme. Ces travaux ont facilité la participation des peuples autochtones et des communautés locales, en mettant à profit leurs connaissances et leurs valeurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des actions climatiques. À sa vingt-sixième session, la COP a examiné et décidé de reconduire le mandat du Groupe de facilitation et s'est félicitée du deuxième plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, en étant consciente du rôle important de cette plateforme qui sert de lien entre les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales et leur permet de travailler, ensemble, à la réalisation des objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris<sup>23</sup>.

### 3. Moyens de mise en œuvre

18. Dans la perspective de la vingt-sixième session de la COP, le secrétariat a facilité les activités de sensibilisation et les consultations entreprises par les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP sur le financement de l'action climatique. À la vingt-sixième session de la COP, les pays développés parties ont réaffirmé qu'il leur fallait honorer l'engagement consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2024<sup>24</sup> et les Parties sont convenues d'une marche à suivre concernant l'objectif de financement de l'action climatique après 2025<sup>25</sup>.

19. Le secrétariat a aidé les Parties à définir leurs besoins en matière de financement de l'action climatique et les stratégies visant à y répondre. Le projet de financement fondé sur les besoins<sup>26</sup>, prévu à la vingt-troisième session de la COP et confirmé à sa vingt-sixième session<sup>27</sup>, a progressé et s'étend désormais à 10 régions regroupant plus d'une centaine de pays participants en dépit de la pandémie. Des ateliers virtuels ont facilité les consultations techniques entre les représentants des pays sur leurs besoins de financement, les flux financiers, les domaines d'intérêt stratégique et les priorités, et deux autres régions ont rejoint le projet.

20. La cinquième réunion du Comité de Paris, qui s'est tenue en ligne avec l'appui du secrétariat, a rassemblé les membres du Comité et plus de 170 observateurs pour examiner l'état d'avancement de ses travaux. Le secrétariat a aidé le Comité de Paris à mettre en œuvre son plan de travail pour 2021-2024, notamment le troisième Pôle de renforcement des capacités<sup>28</sup>, qui a donné lieu pendant une semaine, à l'occasion de la vingt-sixième session de la COP, à une série de manifestations attirant plus de 4 700 participants pour discuter d'un large éventail de questions pressantes de renforcement des capacités dans des domaines thématiques tels que l'adaptation et la résilience, le financement et la technologie. Le Réseau du Comité de Paris<sup>29</sup>, coordonné par le secrétariat au nom du Comité, comptait, à la fin de

<sup>20</sup> Dispositif d'appui le plus récent au titre du Mécanisme international de Varsovie.

<sup>21</sup> Décision 19/CMA.3, par. 9 et 10.

<sup>22</sup> Décision 1/CMA.3, par. 73 et 74.

<sup>23</sup> Décision 16/CP.26, paras. 5 et 6.

<sup>24</sup> Décision 4/CP.26, par. 1, 5 et 7.

<sup>25</sup> Décision 9/CMA.3.

<sup>26</sup> Voir [https://unfccc.int/NBF\\_Project](https://unfccc.int/NBF_Project).

<sup>27</sup> Décisions 6/CP.23, par. 10, et 4/CP.26, par. 22.

<sup>28</sup> Voir [https://unfccc.int/pccb/CB\\_Hub\\_3](https://unfccc.int/pccb/CB_Hub_3).

<sup>29</sup> Voir <https://unfccc.int/pccb-network>.

2021, 276 institutions membres dans le monde entier, dont 29 dans les PMA et 10 dans les petits États insulaires en développement.

21. Le CET et le Centre-Réseau des technologies climatiques, avec le concours du secrétariat, ont réalisé une publication commune présentant une analyse et une synthèse complètes des informations relatives aux besoins et difficultés liés à la technologie et aux liens entre stratégie et application, et entre CDN et PNA. En s'appuyant sur ces travaux, ils ont formulé à l'intention des Parties des recommandations sur les moyens de favoriser le recours aux applications des technologies climatiques destinées à appuyer la réalisation des CDN. Le secrétariat a apporté un appui au CET dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2019-2022, comprenant l'organisation de manifestations<sup>30</sup> et la production de publications<sup>31</sup> pour aider les pays à traiter les questions liées aux technologies climatiques en collaboration avec diverses parties prenantes.

#### 4. Transparence

22. Le secrétariat a aidé les Parties à faire connaître et à comprendre les CDN. Au total, 98 CDN nouvelles ou mises à jour ont été soumises au secrétariat et rendues publiques au moyen du registre des CDN. Une version complète du rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national a été publiée en septembre 2021<sup>32</sup>, suivie d'une mise à jour des principales conclusions en octobre 2021 pour que les informations les plus récentes puissent être examinées à la Conférence de Glasgow<sup>33</sup>.

23. L'année a été cruciale pour l'entreprise consistant à opérer la transition, au niveau international, entre les dispositions existantes en matière de mesure, de notification et de vérification au titre de la Convention et le cadre de transparence renforcé. Le secrétariat a concentré ses efforts sur la préparation et la mobilisation des Parties en vue de mener à bien les négociations sur la mise en place du cadre de transparence, tout en continuant à faire progresser dans cette optique les pratiques de fonctionnement, les outils et les systèmes internes. À la vingt-sixième session de la COP, le secrétariat a aidé les cofacilitateurs concernés à élaborer les décisions relatives à la transparence pour examen et adoption.

24. Le secrétariat a fourni un appui et des conseils techniques aux pays en développement parties dans le but d'améliorer leur capacité institutionnelle et technique d'établir et de soumettre des rapports favorisant la transparence, notamment les rapports biennaux actualisés et les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Il a aidé le Groupe consultatif d'experts à organiser des ateliers régionaux de formation en ligne, des webinaires et un forum informel pour plus de 700 experts du monde entier. Le secrétariat a organisé une formation sur la préparation et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des CDN pour plus de 300 experts de 50 pays en développement, et sur l'utilisation des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* pour 314 experts d'une centaine de pays en développement. En outre, le secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de quatre programmes de formation pour permettre à un plus grand nombre d'experts de participer à des examens ou à des analyses techniques : 142 pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I, 50 pour l'examen technique des inventaires annuels de GES des Parties visées à l'annexe I, 22 pour l'examen annuel au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto et 112 pour l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

25. Le secrétariat a coordonné l'examen des rapports nationaux soumis en vue d'améliorer la transparence et de recenser les besoins de renforcement des capacités. Les rapports nationaux ci-après ont été examinés et analysés<sup>34</sup> :

a) 36 rapports biennaux actualisés de Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;

<sup>30</sup> Voir <https://unfccc.int/ttclear/events/index.html>.

<sup>31</sup> Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

<sup>32</sup> FCCC/PA/CMA/2021/8 et Add.1 à 3.

<sup>33</sup> FCCC/PA/CMA/2021/8/Rev.1.

<sup>34</sup> La majorité des rapports ont également fait l'objet d'une évaluation multilatérale ou d'un échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du SBI.



b) 11 quatrièmes rapports biennaux de Parties visées à l'annexe I, dont l'examen a été assorti de directives complémentaires pour améliorer la cohérence et l'efficacité des examens des rapports biennaux ;

c) 22 inventaires annuels des GES communiqués par des Parties visées à l'annexe I. De plus, il a été procédé à une évaluation spécifique pour repérer tout problème éventuel concernant l'établissement de rapports sur les activités relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du Protocole de Kyoto, avant l'examen final des inventaires annuels de GES pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, à effectuer en 2022.

26. Depuis 2014, le secrétariat coordonne l'évaluation des progrès accomplis par 56 pays en développement dans la lutte contre la déforestation. Le pôle d'information REDD+ de Lima<sup>35</sup> a fait état de réductions d'émissions vérifiées dues aux activités REDD+ de plus de 8 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> à la fin de 2021. En raison de leurs succès dans la lutte contre les facteurs de déforestation et l'amélioration de la gestion durable des forêts, et de leurs résultats affichés de manière transparente, huit pays ont obtenu un financement fondé sur les résultats d'un montant de 500 millions de dollars au titre du Fonds vert pour le climat.

## 5. Participation des parties prenantes

27. Le Partenariat amélioré de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat visant à relever le niveau d'ambition pour la période 2021-2025, qui est soutenu par le secrétariat, a été présenté et accueilli favorablement à la vingt-sixième session de la COP<sup>36</sup>. Il définit les éléments prioritaires du Partenariat, notamment la régionalisation, le renforcement de la collaboration entre les entités des Parties et les entités non parties et une meilleure crédibilité des engagements de ces dernières dans le domaine du climat. La campagne Objectif zéro<sup>37</sup>, lancée en 2020 par les actuels champions de haut niveau et soutenue par le secrétariat, a suscité en 2021 davantage d'engagements tendant à réduire les émissions nettes à zéro d'ici à 2050, notamment de la part de 1 049 villes et de 5 227 entreprises. La campagne « Race to resilience » (Objectif résilience)<sup>38</sup>, lancée sur le même modèle en 2021, a rassemblé une trentaine de partenaires représentant plus de 2 500 organisations.

28. Afin de promouvoir un niveau d'ambition plus élevé, plus d'une centaine d'initiatives d'action pour le climat menées par une série d'entités non parties ont été présentées à la vingt-sixième session de la COP et sur le portail de l'Action climatique mondiale<sup>39</sup>. De nouveaux engagements conformes aux trajectoires compatibles avec une hausse de 1,5 °C ont notamment été annoncés, tels que des plans d'action spécifiques pour les secteurs du sport, de la mode, de l'événementiel et du tourisme, ce à quoi le secrétariat et des partenaires ont contribué.

29. L'engagement des jeunes dans l'action climatique et leur rôle essentiel en tant qu'agents du changement n'ont cessé de croître. Pour soutenir la participation active des jeunes au processus intergouvernemental, le secrétariat a contribué à la manifestation Youth4Climate: Driving Ambition<sup>40</sup>, organisée par l'Italie à Milan, à la seizième Conférence de la jeunesse<sup>41</sup> tenue à l'initiative des jeunes et au dialogue régional du Programme des Nations Unies pour le développement consacré à l'autonomisation des jeunes dans l'action climatique<sup>42</sup>.

30. Pour garantir le caractère inclusif de l'action climatique, le secrétariat, de concert avec les Parties et d'autres parties prenantes, s'est attaché à dynamiser l'appui apporté à de nouveaux engagements ambitieux en faveur d'une action climatique porteuse de changement

<sup>35</sup> <https://redd.unfccc.int/info-hub.html>.

<sup>36</sup> Décision 1/CP.26, par. 56.

<sup>37</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/action-climatique/campagne-objectif-zero>.

<sup>38</sup> Voir <https://racetozero.unfccc.int/join-the-race-to-resilience/>.

<sup>39</sup> <https://climateaction.unfccc.int/Events/COP26>.

<sup>40</sup> Voir <https://youth4climate.live/>.

<sup>41</sup> Voir <https://ukcoy16.org/>.

<sup>42</sup> Voir <https://unfccc.int/about-us/regional-collaboration-centres/rcc-bangkok/youth-in-asia-and-the-pacific-unite-to-fight-climate-change-ahead-of-cop26>.



et tenant compte des questions de genre. De tels engagements ont été annoncés lors d'une manifestation de haut niveau<sup>43</sup> accueillie par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en collaboration avec le secrétariat, à l'occasion de la Journée de l'égalité des sexes à la vingt-sixième session de la COP.

31. L'audience et la mobilisation des différents médias sociaux du secrétariat à la vingt-sixième session de la COP ont fait un bond de 1 600 % par rapport à la vingt-cinquième session, grâce à l'intérêt accru du public pour les changements climatiques et aux partenariats stratégiques avec des entreprises numériques clefs. Une collaboration stratégique a été établie avec toutes les grandes plateformes numériques, notamment Facebook, Twitter, YouTube et Google. La vingt-sixième session de la COP a enregistré un nombre record de représentants des médias, avec plus de 4 000 journalistes présents et environ 260 conférences de presse organisées au cours des deux semaines.

## 6. Aspects opérationnels et logistiques

32. Les sessions d'une durée de trois semaines des organes subsidiaires de mai-juin 2021, les premières à se tenir en ligne, ont été organisées à l'aide d'outils de communication inédits et innovants. Réunis pour la première fois depuis la vingt-cinquième session de la COP en 2019, les représentants des Parties se sont attachés de manière constructive, à travers tous les fuseaux horaires, à traiter les différents points de l'ordre du jour et à faire avancer les travaux techniques, en dépit des importantes difficultés que les modalités virtuelles soulevaient pour bon nombre d'entre eux, notamment dans les pays en développement. Les progrès réalisés ont été consignés dans des notes informelles, qui ont servi de base aux résultats fructueux de la vingt-sixième session de la COP.

33. Pour que cette vingt-sixième session se déroule d'une façon sûre, inclusive et productive, le secrétariat a étroitement collaboré avec le pays hôte, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, et l'Organisation mondiale de la Santé pour surmonter les difficultés liées à la pandémie. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a engagé un programme de vaccination contre la COVID-19, offrant des vaccins aux représentants qui n'y avaient pas accès. Le secrétariat a apporté son soutien à ce programme de vaccination en étroite collaboration avec le Département de l'appui opérationnel de l'ONU.

34. À la vingt-sixième session de la COP, l'inclusion des personnes handicapées dans le processus relatif aux changements climatiques et dans l'action climatique a suscité une attention croissante et a pris de l'ampleur. Le secrétariat a fait de nouveaux progrès pour atteindre, dans ses activités, les objectifs de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

## C. Résultats financiers

35. Le rapport annuel présente les principaux résultats financiers de 2021, dont les recettes et les dépenses totales, le financement par les fonds d'affectation spéciale et la comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses effectives pour le budget de base et le relevé international des transactions, ainsi que des listes des Parties et des entités non parties ayant versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Ces résultats sont également consignés dans les documents relatifs à l'état des contributions et des droits au 22 octobre 2021<sup>44</sup> et dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021<sup>45</sup>.

<sup>43</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/news/1-elan-se-renforce-a-la-cop-26-pour-une-action-en-faveur-de-l-egalite-des-sexes>.

<sup>44</sup> FCCC/SBI/2021/INF.8.

<sup>45</sup> FCCC/SBI/2019/4 et Add.1 et 2.

## D. Personnel du secrétariat

36. Le secrétariat conserve un effectif diversifié et équilibré représentatif des Parties auxquelles il assure des services. Une nouvelle structure ayant été mise en place, il disposait à la fin de 2021 d'un effectif de 383 personnes sous contrat à durée déterminée ou sous contrat temporaire. Le rapport annuel indique la composition du personnel par sexe, origine géographique, catégorie et source de financement.

## III. Perspectives pour 2022

37. L'année 2022 s'avère cruciale pour l'action engagée en matière d'atténuation et d'adaptation. La Conférence de Glasgow a marqué le début de l'entreprise consistant à fixer des objectifs pour mettre en œuvre des mesures et relever encore le niveau d'ambition. Les Parties doivent s'engager en faveur de plans d'action climatique plus ambitieux à court et à long terme pour réduire les émissions de GES. Les contributions des groupes de travail II<sup>46</sup> et III<sup>47</sup> au sixième rapport d'évaluation du GIEC, publiées en mars et avril 2022 respectivement, constituent une solide assise pour les travaux à effectuer en 2022 et au-delà, tout en contribuant également au bilan mondial. Le secrétariat entend soutenir les travaux en vue d'une décision sur le programme de travail relatif à l'atténuation<sup>48</sup> et d'une issue positive de la table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition d'ici à 2030 à la quatrième session de la CMA. Le secrétariat appuiera également les travaux sur l'adaptation et les pertes et préjudices, qu'il s'agisse de lancer le dialogue de Glasgow, de faire avancer les dispositions à prendre pour le réseau de Santiago ou de réaliser des progrès dans le cadre du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation.

38. Le bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris consistera à évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord. Le secrétariat appuie le bilan mondial pour garantir à toutes les parties prenantes des possibilités de participation effective et contribuer à une compréhension commune des efforts mondiaux et des actions prioritaires concernant les changements climatiques, de façon à renforcer l'ambition nationale et la coopération internationale.

39. Le secrétariat mobilisera les Parties et les parties prenantes aux niveaux politique et technique dans des dialogues de haut niveau, des activités de formation, des échanges d'informations et des webinaires, des réunions publiques, une campagne de communication et d'autres activités de sensibilisation en vue d'une participation universelle au cadre de transparence renforcé. Le secrétariat a commencé à définir la portée et la conception de nouveaux outils pour l'établissement de rapports au titre du cadre de transparence. À la suite des accords sur la transparence conclus à la vingt-sixième session de la COP, il est essentiel de disposer en temps voulu de ressources financières suffisantes pour achever l'élaboration des outils de notification du cadre de transparence dans les délais.

40. Enfin, le secrétariat collabore étroitement avec les présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP, les présidents des organes subsidiaires et le Bureau des organes directeurs pour assurer le succès de la vingt-septième session de la COP sur la base de la collaboration et d'un haut degré d'ambition.

<sup>46</sup> GIEC. 2022. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. H. Pörtner, D. Roberts, M. Tignor, *et al.* (dir. publ.). Cambridge: Cambridge University Press. Accessible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

<sup>47</sup> GIEC. 2022. *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. PR. Shukla, J. Skea, R. Slade *et al.* (dir. publ.). Cambridge et New York, Cambridge University Press. Accessible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>.

<sup>48</sup> Voir la décision 1/CMA.3, par. 27.